

**Département des Pyrénées Atlantiques
Arrondissement de Pau
Commune de LONS**

**Délibération du Conseil d'Administration
Du Centre Communal d'Action Sociale**

Séance du mercredi 25 février 2026

Étaient Présents : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme BLEAU-VERDIER,
Mme ZINT, Mme MAURIN, Mme LARRIBAU,
Mme VANCAUWENBERGE, M. BATUT,

Absents excusés : Mme MAZILIÉ, Mme DARRIEUTORT, M. BARREIX,

Délibération n° 04-25022026

OBJET: Programme national «ESMS Numérique» - Convention de collaboration

Monsieur le Président rappelle le plan « Ségur numérique en santé » initié par le Ministère des Solidarités et de la Santé qui vise à moderniser les systèmes d'information des Établissements et Services Médico-sociaux en améliorant la qualité des services.

Considérant que le service autonomie à domicile du CCAS relève du champs des établissements éligibles au programme « ESMS Numérique » qui tend à améliorer la coordination entre les professionnels et garantir la mise en conformité des Dossiers Usagers Informatisés (DUI), Monsieur le Président propose que le service s'engage dans ce programme.

Il explique qu'une grappe de plusieurs établissements et services portée par le CIAS du Pays de Fenelon a déposé un projet de collaboration auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine afin d'obtenir un soutien financier pour l'acquisition de matériel et de financement de formations.

En contrepartie, chaque signataire s'engage à atteindre les objectifs cibles définis dans la convention ci-annexée et à respecter les délais et modalités qui lui incombent tout au long de la durée du projet soit jusqu'au 31 juillet 2027.

Considérant que le CCAS de Lons souhaite s'engager dans ce projet, il convient de signer la convention proposée par le porteur de projet en vue de développer et de déployer des solutions numériques tout en garantissant la sécurité des données des usagers.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion du service autonomie à domicile du CCAS de Lons au programme national « ESMS Numérique » dans le cadre de la grappe portée par le CIAS du Pays de Fenelon.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents et actes qui s'y rattachent.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À LONS, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du CCAS**


Nicolas PATRIARCHE

